

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2011**

Au cours de sa séance du 14 avril 2011 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **fixé les taux d'imposition 2011 des trois taxes directes locales :**

- Taxe d'habitation 10,77
- Taxe foncier bâti 9,03
- Taxe foncier non bâti 44,92

Le Maire a proposé, avec l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 avril dernier, une augmentation des taux de 1,8 % correspondant au coût de la vie 2010. Cet engagement avait été pris par l'assemblée délibérante lors du gel des taux en mars 2010.

Le Conseil Municipal a adopté cette proposition à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

➤ **voté le budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Fonctionnement</u>	<b>771.150</b>	<b>771.150</b>
<u>Investissement</u>	759.054	698.303
<u>Restes à réaliser 2010</u>	144.531	50.720
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</u>		154.562
<u>Total section d'investissement</u>	<b>903.585</b>	<b>903.585</b>
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	<b>1.674.735</b>	<b>1.674.735</b>

➤ **modifié le tableau des emplois.**

Un poste de rédacteur territorial est créé à compter du 01 mai prochain et le poste existant d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est supprimé à cette même date.

➤ **autorisé la signature de la convention de partenariat relative à l'animation estivale avec la Ville de WOIPPY.**

Cela permet aux enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans de fréquenter l'animation estivale « Sport et Culture pour tous ». En 2010, 32 enfants représentant 525 journées de présence y ont participé pour un coût de 9,25 € la journée soit une dépense totale pour la commune de 4.856,25 €.

➤ **pris acte de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme.**

Il s'agit de la suppression de l'emplacement réservé n°5 figurant à ce plan destiné initialement à l'aménagement d'un terrain municipal des fêtes et grevant le terrain dit « EGO ». La commune est contrainte de renoncer à son projet compte tenu du coût prohibitif du terrain et y accepte le développement d'un programme mixte habitat/commerces/services qui puisse contribuer à la dynamique communale et animer son entrée de village.

Le dossier sera tenu à la disposition du public en mairie du 02 mai au 01 juin 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

➤ **pris acte de la mise en œuvre de la procédure de modification du plan local d'urbanisme.**

Il s'agit d'une procédure plus lourde que la précédente qui concerne diverses modifications règlementaires et graphiques du plan local d'urbanisme. Le Tribunal Administratif est saisi pour la nomination d'un commissaire enquêteur. Les dates de l'enquête publique d'une durée d'un mois ne sont encore définies. Elle devrait vraisemblablement se dérouler en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 00 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS